

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 45

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019
(accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Associations socio-éducatives et socioculturelles - Avances sur subvention 2020

Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2020 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2020. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2019. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions s'élève à 643 959 €.

Après avoir délibéré, monsieur Philippe CALVEZ ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à chacune des associations suivantes une avance sur les subventions de fonctionnement 2020.

Bénéficiaires	Montant	Imputation budgétaire
MPT d'Ergué Armel	180 648 €	422.6574.710.7102
MJC de Kerfeunteun	103 452 €	
MPT de Penhars	184 218 €	
MDQ du Moulin Vert	58 273 €	
Centre des Abeilles	25 819 €	
Espace Associatif	91 548 €	